

# Le rôle des infirmières de l'Éducation nationale



## Que fait une infirmière qui travaille à l'école ?

Les missions de l'infirmière sont définies dans la loi.  
Elle s'occupe de la santé des enfants à l'École.

Elle peut les rencontrer en consultation infirmière à la demande de l'enfant, de ses parents ou d'une personne de l'école.

Lors de la 12ème année, l'enfant bénéficie d'un bilan de santé (prévu dans la loi). Les parents sont informés des résultats de ces rencontres.

Elle coordonne et participe à des actions de prévention et d'éducation à la santé en fonction des besoins de santé qu'elle a repérés.

## Infirmière de votre secteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Établissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

## Que fait-elle des informations concernant les enfants ?

S'il y a transmission d'informations c'est avec l'autorisation des parents et des enfants, toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Les informations que l'infirmière recueille sont confidentielles, elles restent en sa possession, et ne sont pas transmises dans le dossier scolaire.

## Avec qui travaille-t-elle ?

Pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire, l'infirmière travaille avec différentes personnes de l'école ou hors de l'école, toujours dans l'intérêt de la santé de l'enfant et le plus possible en lien avec les parents.

## Comment travaille-t-elle avec les parents ?

Les parents ou les responsables légaux sont les principaux éducateurs de leurs enfants.

L'infirmière les contacte autant que nécessaire et elle peut les rencontrer à leur demande ou à son initiative dans l'intérêt de l'enfant.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

*Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (1948)*